



Madame la Députée,

Dans le cadre des mesures destinées à améliorer le pouvoir d'achat, le projet de loi de finances rectificative prévoit notamment la suppression de la Contribution à l'Audiovisuel Public (CAP).

La Fédération UNSA Spectacle et Communication estime que la suppression d'une taxe affectée dont le principe est inscrit dans les textes de la République depuis près de 90 ans mérite mieux qu'un débat en urgence, pris uniquement sous l'angle d'une prétendue amélioration du pouvoir d'achat.

En effet, cette suppression ne mettrait pas seulement en péril les sociétés du service public de l'audiovisuel mais impacterait gravement tout l'écosystème de la création artistique française, de la production audiovisuelle et cinématographique ainsi que le pluralisme et l'indépendance de l'information.

En outre, la disparition de la CAP n'aurait aucune incidence sur le pouvoir d'achat des foyers les plus modestes qui en sont déjà exonérés, soit près de 5 millions de foyers.

Afin de préciser notre analyse et de compléter le sens de notre démarche, nous vous prions de prendre connaissance, ci-joints, du communiqué de presse rédigé par notre Fédération ainsi que celui de l'intersyndicale.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Députée, en l'assurance de notre considération distinguée.

Fouzia ZEKRI

Secrétaire Générale